

30.05.2023 - 16:08 Uhr

Plainte contre la NZZ rejetée: Le Conseil suisse de la presse ne tranche pas des états de fait litigieux complexes (prise de position 13/2023)

Berne (ots) -

Parties: X. et al. c. "Neue Zürcher Zeitung"

Thèmes: Recherche de la vérité / Protection de la sphère privée

Plainte rejetée

Résumé

La NZZ n'a pas enfreint le code de déontologie en publiant son article intitulé " Der grosse Gedächtnis-Streit " (La guerre de la mémoire) et accompagné du sous-titre " Dürfen Therapeuten allen Erinnerungen ihrer Patientinnen glauben? In der Psychiatrie kursiert eine Verschwörungstheorie " (Les thérapeutes peuvent-ils croire tous les souvenirs de leurs patients ? Une théorie du complot circule dans le milieu de la psychiatrie). Celui-ci exposait de manière très détaillée les caractéristiques d'une maladie complexe, le trouble dissociatif de l'identité, et faisait état des différents avis scientifiques relatifs à ses causes et ses conséquences. Les tenants d'une théorie spécifique ont déposé une plainte à propos de cet article auprès du Conseil suisse de la presse, lequel a conclu que la NZZ n'avait pas contrevenu au principe de recherche de la vérité, ni à celui de la distinction entre l'information et les appréciations, et qu'elle avait encore moins porté atteinte à la sphère privée de la patiente qui a servi d'exemple pour illustrer la problématique. Dans sa prise de position, le Conseil suisse de la presse a rappelé les exigences très strictes encadrant la publication de données hautement personnelles. Enfin, il a rappelé une nouvelle fois qu'il ne lui revenait pas de trancher des états de fait litigieux complexes, mais seulement de déterminer si un texte correspond aux prescriptions du code de déontologie des journalistes.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100907285> abgerufen werden.